

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 mars à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin Serge Fillion Marco Sirois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Steve Roy
------------------------	-----------

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-03-033

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024 en retirant le point 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-034

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 février 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-035

#### APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de quatre-vingt-trois mille deux cent trois dollars et quarante et un (83 203.41 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de treize mille cent vingt dollars et vingt-quatre (13 120.24 \$) et les salaires nets payés d'une somme de seize mille quatre cent vingt-cinq dollars et quatre-vingts (16 425.80 \$).

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent douze mille sept cent quarante-neuf dollars et quarante-cinq (112 749.45 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3229 à 3258 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2024-03-036

#### **SERVICE DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du service de nivelage s'établit à moins de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé 2 soumissions \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** retenir les services de Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. au tarif horaire de cent quatre-vingt-cinq dollars (185.00 \$) de l'heure, taxes en sus, incluant scarificateur et contrôle laser avec indicateur de pente pour la forme de la route (écoulement de l'eau).

**QUE** la dépense est évaluée approximativement à 24 000 \$.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-037

#### **AUTORISATION – DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION – DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des archives municipales pouvant être détruite en 2023 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la destruction par déchetage d'archives municipales concernant les années financières 1965 à 2017, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la destruction par déchetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée de 1965 à 2017, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-038

#### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyennes et citoyens de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang, le Renversé, le 9<sup>e</sup> Rang Est et Ouest ainsi que le 14<sup>e</sup> Rang sont des chemins fréquemment utilisés par les résidents, les travailleurs forestiers, les sportifs de la chasse et les adeptes de la nature;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' une demande d'aide financière à Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :**

- Rechargements granulaires pour le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang, le Renversé, le 9<sup>e</sup> Rang Est et Ouest ainsi que le 14<sup>e</sup> Rang.

**QUE** les coûts de ces travaux sont évalués à environ soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-039**

#### **AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1<sup>er</sup> mars 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2022;

**CONSIDÉRANT** la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2022, soit le 10 mars 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, à la MRC de la Matanie, les documents visant les immeubles ayant toujours des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2022 en date du 10 mars 2023, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-040**

#### **RECOMMANDATION – AJUSTEMENT DU SOLDE AU GRAND-LIVRE – DÉBALANCEMENT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'auditrice responsable du dossier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de Raymond Chabot Grant Thornton, recommande l'ajustement aux livres de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une légère différence est observée depuis plusieurs années entre les comptes à recevoir et le balancement avec les grands-livres 54 13100 000 Taxes municipales à recevoir, 541 3910 000 Droits de mutations à recevoir et 54 13192 000 Taxes perçues d'avances, au montant de – 462.98 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D' Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, d'effectuer la correction au montant de – 462.98 \$, par une écriture manuelle, au grand-livre 54 13100 000, tel que recommandé par l'auditrice au dossier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin que cette situation soit corrigée.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-041

#### **COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a conclu un contrat avec Bouffard Sanitaire Inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 20 mars 2021 au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**au devis et à l'addenda numéro 2, la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour le service de collecte et transport de matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la municipalité doit informer l'entrepreneur au moins 6 mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant le 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-six dollars et quarante-deux (99 726.42 \$), plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-03-042

#### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3.5 % par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'année 2024 pour assurer sa mise en œuvre rapidement en 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'année 2024 une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3.5 % de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

**DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés de la circonscription Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, Madame Kristina Michaud et Monsieur Pascal Bérubé, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-043**

**PRISE D'ACTE – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 – NORDIKEAU**

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, fait par Nordikeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-044**

**PRISE D'ACTE – RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – BILAN 2022 DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (SQEEP) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable, du bilan 2022 de la Stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-045**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT 2024-01 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2012-06 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LES ÉLUS ET/OU LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Monsieur Marco Sirois donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2024-01, intitulé « Règlement 2024-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2012-06 établissant les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Ce règlement a pour but de fixer le montant du remboursement des dépenses d'actes pour le compte de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024**

**2024-03-046**

**AUTORISATION – PARTICIPATION DE LA DIRECTION À LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX FEUX DE FORÊT – DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction régionale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent offre une journée de sensibilisation aux feux de forêt gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée de sensibilisation se déroulera à Amqui, le mercredi 10 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à participer à la Journée de sensibilisation aux feux de forêt qui se déroulera à Amqui le 10 avril prochain.

**QUE** la municipalité assumera les frais de déplacement ainsi que ceux du repas selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTION À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – REGISTRE DES PARTICIPANTS À LA FORMATION OBLIGATOIRE – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ÉLECTION PARTIELLE DE DÉCEMBRE 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le registre des participants à la formation obligatoire concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de l'élection partielle de décembre 2023.

**2024-03-047**

**PRISE D'ACTE -DÉPÔT DU RAPPORT DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2023 (ROMAEU) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – NORDIKEAU**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2023 (ROMAEU) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-048**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER – LES GRANDS AMIS DE LA RÉGION DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de l'organisme consiste à encourager les comportements positifs et épanouissants par le biais d'activités de groupe. En plus de favoriser l'intégration sociale, les jeunes développent entre eux des liens d'amitié qui leur sont rares au quotidien.

**CONSIDÉRANT QUE** Les Grands Amis de la région de Matane souhaitent mettre en place des activités socio récré éducative pour les jeunes, âgés de 7 à 17 ans, qui vivent de l'isolement et/ou des difficultés d'adaptation sociale vivant sur le territoire de la Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités contribuent aussi à élargir leur horizon sur une foule de sujets et aident à améliorer la qualité de leurs relations interpersonnelles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**accorder un montant de cent dollars (100.00 \$) afin d'appuyer financièrement Les Grands Amis de la région de Matane pour la mise en place d'activités socio récré éducative pour les jeunes fréquentant l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-03-049**

**DEMANDE D'APPUI – FERMETURE DE L'URGENCE – VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rivière-Rouge, accompagnée d'autres parties demandereses, a déposé une demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité à l'égard de la décision du CISSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement de première instance sur l'injonction provisoire obtenu le 29 janvier 2024 n'était pas favorable sur l'un des quatre critères applicables, un sursis de la décision de procéder à cette fermeture a été obtenu de la Cour d'appel du Québec, et ce, jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement, laquelle a aussi fixé le pourvoi pour une audition en 2<sup>e</sup> instance le 19 février 2024, de sorte qu'actuellement, l'urgence de Rivière-Rouge est encore ouverte entre 20 h et 8 h;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel débat soulève des enjeux vécus ou qui sont susceptibles d'être vécus par plusieurs autres municipalités du Québec;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie la Ville de Rivière-Rouge dans son processus de défense des intérêts des citoyennes/citoyens dans le but de conserver un service essentiel que représente l'ouverture de l'urgence, 24 h sur 24, pour la population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE FÉVRIER 2024**

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un résumé de la séance de janvier 2024 de la MRC de la Matanie.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point ajouté

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions des personnes présentes.

**2024-03-050**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 mars 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 48.

---

**Rémi Fortin**  
Président de la séance

---

**Joyce Bérubé**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
Maire